



Délibération n° 25 / 2022

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)

L'an deux mille vingt-deux, le quinze Juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, en salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. Martin ARCAY, Mme Sylvia BOSH, Mme Michelle CASSAR, Mme Sylvie CINÇON, M. Jean-Claude CHOLBI, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Michaël GIL, Mme Danièle LACUBE, Mme Monique MARCILLAC, M. Patrick MATTERA, M. Thierry PAGEZE, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Gérard SABLOS, M. Jean-Pascal SAMMUT, M. Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés :

M. Julien BIEGEL (pouvoir à M. Gérard SABLOS), Mme Anne-Marie CALMES (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), M. Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Monique MACILLAC), Mme Véronique GIMENEZ (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO).

Absents non excusés :

M. Marc GERVAIS, M. Christophe GRILL, Mme Gaëlle GUYONNET, Mme Isabelle IRIBARNE, M. Jean-Luc MILHAU

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Environnement - Soutien à la candidature de Montpellier Méditerranée Métropole à l'appel à projets « Atlas de la Biodiversité Communale »

Madame Sylvie CINÇON, Adjointe au maire, déléguée au développement durable, à la sécurité et les mobilités, expose au conseil municipal :

La Commune de Pignan qui compte 7 959 habitants, fait partie des communes constituant Montpellier Méditerranée Métropole (3M). Ce territoire est situé au sein du bassin méditerranéen, considéré comme l'un des « 35 hotspots mondiaux de biodiversité », et abrite ainsi une biodiversité particulièrement riche. Territoires attractifs, les communes de la métropole montpelliéraine connaissent un dynamisme démographique soutenu depuis les dernières décennies. Ce contexte a particulièrement modifié l'aménagement du territoire et a engendré, malgré les efforts menés par les collectivités, des pressions importantes sur le patrimoine naturel. Face à l'érosion de la biodiversité, tant à l'échelle nationale que locale, la réglementation a renforcé la prise en compte de la biodiversité dans le cadre de la planification et de l'aménagement du territoire.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Montpellier Méditerranée Métropole, approuvé le 18 novembre 2019, tient compte de cet enjeu notamment à travers :

- l'élaboration de la Trame Verte et Bleue (TVB) et la définition de prescriptions réglementaires visant à garantir la fonctionnalité écologique de ces espaces ;
- l'application de la séquence « Eviter-Réduire-Compenser » (ERC), dont l'étape « Eviter » constitue une étape fondatrice du SCoT ;
- la définition d'une stratégie d'anticipation des mesures compensatoires, etc.

Commune de PIGNAN (Hérault)**Délibération n° 25/2022****Objet : Environnement - Soutien à la candidature de Montpellier Métropole
à projets « Atlas de la Biodiversité Communale**

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) climat, en cours d'élaboration, poursuit cette démarche ambitieuse au travers des objectifs opérationnels dont :

- la préservation de l'urbanisation pour les sites à enjeux ;
- l'inscription de la TVB au sein d'un zonage indicé ;
- le maintien d'une part significative d'espaces perméables (objectif 50%) dans les zones urbaines, etc.

En parallèle, la Commune de Pignan développe des initiatives en faveur du maintien de la biodiversité et de la protection de l'environnement (non recours aux pesticides, plantation d'essences d'arbres locale, aménagement d'une coulée verte, éducation et protection de de l'environnement auprès des jeunes enfants...)

Par ailleurs, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) a relancé, début 2022, un appel à projets destiné aux communes et intercommunalités souhaitant développer un « Atlas de la Biodiversité Communale » (ABC). Cette démarche offre la possibilité aux collectivités d'approfondir les connaissances sur le patrimoine naturel et ses enjeux, à travers la mobilisation des acteurs du territoire, afin de faciliter leur prise en compte dans les politiques locales.

La construction de cet atlas de la biodiversité comporte 4 principaux volets :

- 1 – élaboration de l'état de l'art des connaissances disponibles sur la biodiversité en vue de déterminer les espèces et les milieux à inventorier ainsi qu'un plan de prospection adapté ;
- 2 – lancement et animation itérative de la démarche notamment à travers des programmes de sciences participatives destinés aux citoyens, scolaires et services techniques métropolitains et communaux ;
- 3 – réalisation de l'ABM, permettant d'affiner la connaissance de la biodiversité et des enjeux du territoire ;
- 4 – définition d'un programme d'action post-ABM.

A la fois outil d'information et d'aide à la décision, cette démarche s'inscrit pleinement dans les politiques et projets portés par la Métropole et ses Communes membres. Les objectifs de la réalisation d'un atlas de la biodiversité à l'échelle métropolitaine ont été définis conjointement, par 3M et ses communes membres, lors d'un atelier partenarial de travail. Il s'agit plus précisément :

- d'améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel, à travers des programmes de sciences participatives, afin de disposer d'une connaissance complète, homogène et partagée sur la biodiversité et ses enjeux, sur l'ensemble du territoire métropolitain ;
- de fédérer et de sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire autour de cette démarche afin de favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux de biodiversité ;
- de partager et valoriser le patrimoine naturel local, vecteur d'attractivité, auprès de la population ;
- d'associer les services métropolitains et communaux dans cette démarche et de former à la biodiversité afin d'améliorer la prise en compte des enjeux écologiques dans les projets portés par 3M et les communes ;
- d'étayer et d'affiner l'intégration des enjeux écologiques dans les documents de planification territoriale ;
- d'acquérir les connaissances nécessaires pour la mise en œuvre de la Stratégie Biodiversité, co-élaborée avec le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) d'Occitanie ;
- d'agir d'avantage et sur le long terme en faveur de la biodiversité ;
- d'aboutir à la mise en place d'un Observatoire de la biodiversité.

Envoyé en préfecture le 17/06/2022

Reçu en préfecture le 17/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 034-213402027-20220617-DL25_2022-DE

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 25/2022

Objet : Environnement - Soutien à la candidature de Montpellier Méditerranée Métropole à projets « Atlas de la Biodiversité Communale

Afin d'atteindre ces objectifs, la Commune de Pignan apporte son soutien et son appui à la candidature de Montpellier Méditerranée Métropole à l'appel à projets « Atlas de la Biodiversité Communale » (ABC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOUTIENT** la candidature de Montpellier Méditerranée Métropole à l'appel à projets « Atlas de la Biodiversité Communale ».
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 24 (dont 5 pouvoirs)

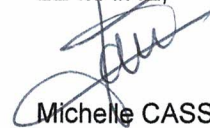
Votes : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 7 juin 2022

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN